



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance qui sera tenue le **10 septembre 2024**, à compter de **19 h**, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement :	1862, rue Dublin
Référence cadastrale :	Lot 6 508 050
Objet de la demande :	La demande de dérogation vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (classe extérieure) avec un empiètement de 5.38 mètres dans la cour avant.
Règlement(s) visé(s) :	L'article 5.2.5.4.c) du règlement de zonage No 166-2016 précise qu'un bâtiment accessoire (abri-jardin) doit être localisé dans la cour latérale ou arrière

Cette séance du Conseil municipal se tiendra dans la salle du centre récréatif situé au 1866, rue Dublin, Inverness.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Inverness, ce lundi 26 août 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness

... /2



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la municipalité au www.invernessquebec.ca le lundi 26 août 2024.

Je soussignée, résidente à la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité d'Inverness.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce lundi 26 août 2024.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness